



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

DELIBERATION 23-05	N° 23-05 – AUTORISATION DE DELEGATIONS DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE
Autorisation à la Directrice Générale de déléguer sa signature	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Office, le Directeur Général, peut, en application des dispositions de l'article R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation, déléguer sa signature avec l'accord du Conseil d'Administration aux membres du personnel de l'Office exerçant les fonctions de directeur ou de chefs de service. A cet effet, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Mme Christel MONDOLONI qui exercera les fonctions de Directrice Générale à compter du 1 ^{er} mai 2023, à déléguer sa signature selon les modalités ci-après :

1/ Délégation complète de signature à :

- M. Jacques VANDEBEULQUE – Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim

2/ Délégation de signature pour les documents et courriers en lien avec l'activité de leur seule direction d'affectation ne portant pas engagement de l'office vis-à-vis des tiers à :

- Directeur Général Adjoint chargé du Patrimoine et du Développement
- Directeurs

3/ Délégation de signature à l'intérieur de leur périmètre d'activités de rattachement et limitée aux bordereaux et formulaires, ainsi qu'aux courriers divers générés par les logiciels métiers à :

- Responsables de Pôles
- Chefs de service.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles R421-16 et R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

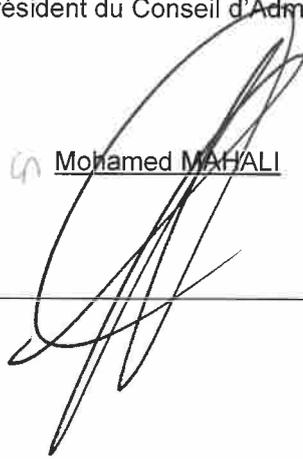
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	26	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE Madame Christel MONDOLONI en tant que nouvelle Directrice Générale de THM à compter du 1er mai 2023 à déléguer sa signature selon les modalités ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI